



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 202 139 B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
05.06.91 Bulletin 91/23

(51) Int. Cl.⁵ : **A45D 29/00**

(21) Numéro de dépôt : **86400763.8**

(22) Date de dépôt : **09.04.86**

(54) Outil de manucure.

(30) Priorité : **14.05.85 ES 286745**

(43) Date de publication de la demande :
20.11.86 Bulletin 86/47

(45) Mention de la délivrance du brevet :
05.06.91 Bulletin 91/23

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(56) Documents cités :
DE-A- 3 321 352

(73) Titulaire : **Tula Gil, Maria**
Polígono Industrial Pla de la Bruguera rue
Barcelona Nave 9
Castellar del Vallès (Barcelona) (ES)

(72) Inventeur : **Tula Gil, Maria**
Polígono Industrial Pla de la Bruguera rue
Barcelona Nave 9
Castellar del Vallès (Barcelona) (ES)

(74) Mandataire : **Bonnetat, Christian et al**
CABINET BONNETAT 23, Rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

EP 0 202 139 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un outil de manucure caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une série d'éléments permettant d'effectuer, avec un seul dispositif, sept fonctions du type corporel, six étant de manucure et la dernière d'extraction des comédons et petits boutons de la peau, grâce auquel, il est évidemment très pratique aussi bien pour le spécialiste que pour la personne soumise à ce traitement.

On connaît déjà un outil pour manucure constitué par un corps tubulaire ou manche qui, à une extrémité, est muni d'un repoussoir, et qui loge dans son intérieur un ensemble formé par un coupe-cuticules, une lime et une pointe de nettoyage. Un tel outil fait partie de l'état de la technique selon l'Article 54(2). Conformément à la nouvelle version qui est proposée maintenant, ledit manche est transparent et nettement aplati, ses petits côtés étant translucides ou dépolis, le repoussoir forme la partie extrême directe dudit manche, et ce manche est complété par un capuchon qui est muni de moyens de fixation et qui comporte des extrémités dûment profilées pour accomplir trois fonctions, une de coupe, une autre d'égalisation du bord des ongles limés et la dernière d'extraction de petits boutons de la peau ou comédons.

Ledit capuchon, formé également par un corps tubulaire aplati, transparent, dont les côtés recourbés sont translucides ou dépolis, présente son extrémité extérieure fermée par un fond plat, des tétons ou rivets pour la fixation d'un moyen pour retenir l'ensemble apparaissant sur la surface de l'une des grandes faces dudit capuchon ; ce moyen de fixation est constitué par un clip métallique élastique porteur à l'extrémité correspondant à l'ouverture du capuchon, d'un bord en arc effilé à la manière d'un couteau, à côté duquel apparaissent des encoches triangulaires pour égaliser le bord des ongles, et l'extrémité opposée dudit capuchon se termine par une calotte ou coquille perforée qui sert à extraire les comédons.

La combinaison du capuchon et du manche est réalisée au moyen d'une bague convenable, solidaire de la lime à double face et de la plaque coupe-cuticules, l'ensemble étant construit d'une façon autonome et de manière qu'il soit possible de réaliser, grâce à lui, sept opérations qui sont la coupe des cuticules, le limage des ongles, leur nettoyage avec la pointe de la lime, l'abaissement des peaux, la coupe ou le limage desdits ongles, l'égalisation de ceux-ci et l'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

Pour une meilleure compréhension du présent mémoire descriptif, des dessins ont été annexés, représentant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un outil ayant les caractéristiques mentionnées.

Sur ces dessins :

la figure 1 est une vue démontée des éléments qui composent une des parties fondamentales de cet outil ;

5 la figure 2 représente le manche ou corps contenant les pièces de la figure 1 ;

la figure 3 est une coupe transversale suivant la ligne III-III de la figure 2 ;

10 les figures 4 et 5 sont des vues en élévation et latérales, respectivement, du capuchon qui s'applique au manche de la figure ;

la figure 6 est un détail de constitution aussi bien du manche que du capuchon ; et

15 la figure 7 est une vue extérieure du dispositif avec tous ses composants en position de repos.

L'objet de la présente invention est constitué d'un corps tubulaire aplati en matière transparente 1 qui sert de manche et présente une de ses extrémités fermée par un fond oblique 2, formant une arête utilisable comme repoussoir ou repousse-peaux.

A l'extrémité ouverte, ou bouche, dudit manche 1 est adaptée une bague 3 en n'importe quel matériau convenable, également de forme aplatie, qui possède un bord moyen annulaire extérieur 4 et deux logements 5 et 6 qui reçoivent, initialement, les extrémités planes 7 et 8 respectivement, d'une plaque 9 munie d'une pointe coupe-cuticules 10 et d'une lime plane à double face 11, terminée par une pointe 12 de nettoyage des ongles.

30 Le corps de retenue au manche 1 est complété par un capuchon de même forme 13, lui-même transparent et ouvert à une extrémité pour s'appliquer à la bague 3 et fermé à l'extrémité opposée 14. Ledit capuchon 13 possède un clip 15 de fixation métallique élastique, lequel, d'une part, est fixé à la paroi extérieure correspondante dudit capuchon 13 au moyen de tétons ou rivets 16 et d'autre part, présente des extrémités conformées de la façon suivante : l'extrémité inférieure, celle qui coïncide avec la bouche du capuchon est repliée comme représenté sur la figure 5, formant une palette 17 à arête effilée et servant de couteau racleur 18 et avec deux entailles latérales triangulaires 19, destinées à accompagner et égaliser le bord des ongles une fois limés. L'extrémité opposée ou supérieure a la forme d'une calotte sphérique 20, avec un orifice convenable 21 pour l'extraction par pression des comédons ou petits boutons de la peau.

45 Le corps tubulaire 1 ainsi que le capuchon 13 présentent la particularité que seules leurs faces planes ou grandes faces a sont transparentes, tandis que les petites faces ou faces courbes b sont translucides ou dépolies, comme on le voit dans le dessin détaillé agrandi de la figure 6.

50 De ce qui précède on déduit ce qui suit :

55 a) le dispositif décrit est constitué par trois pièces fondamentales qui sont, le corps extérieur au manche 1, l'ensemble intérieur, formé par les trois éléments 3, 9 et 11 assemblés en cours de

fabrication et le capuchon 13. L'outil en phase de non fonctionnement est représenté clairement sur la figure 7. De cette façon, il peut se placer dans n'importe quel sac grâce au clip élastique 15.

b) Au moment de l'emploi, on dispose de sept parties fonctionnelles qui sont, un couteau de coupe 10 en forme de gouge pour couper les peaux (cuticules), une lime métallique 11 pour les ongles et leur nettoyage au moyen de la pointe 12 de ladite lime, un repousse-peaux (cuticules) 2, un couteau 18 pour racler et égaliser la surface des ongles, deux entailles triangulaires et effilées 19 pour limer, égaliser et éliminer les bavures des ongles après qu'ils aient été limés et un dispositif pour extraire les comédons ou petits boutons de la peau 20. Le capuchon 13 sert de protecteur du coupe-cuticules 10 et de manche pour la lime 11. Le corps 1 sert également de housse portant le repousse-peaux 2 et de protecteur de ladite lime. c) Outre les sept fonctions mentionnées, le dispositif est d'un transport facile et son aspect extérieur est agréable du point de vue esthétique. Il est de fabrication simple, et ses composés sont d'une grande durée.

Les matériaux utilisés, les formes et les dimensions des diverses pièces qui constituent l'outil de manucure décrit, sont indépendants de l'objet de l'invention, à condition que les variations introduites n'en affectent pas le caractère essentiel.

Revendications

1. Outil de manucure à fonctions multiples, du type constitué par un manche tubulaire extérieur (1) qui à une extrémité est muni d'un repoussoir (2) et qui sert de logement à un ensemble formé par un coupe-cuticules (10), une lime (11) et une pointe de nettoyage (12), caractérisé par le fait que ledit manche (1) est transparent et nettement aplati, ses petits côtés (b) étant translucides ou dépolis, et formant le repoussoir (2) à la partie extrême directe dudit manche, ledit manche (1) étant complété par un capuchon (13) solidaire de moyens de fixation formant languette (15) dont les extrémités sont dûment profilées pour effectuer trois fonctions, une de coupe, une autre d'égalisation du bord des ongles, et la dernière d'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

2. Outil de manucure à fonctions multiples, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit capuchon (13), formé également par un corps tubulaire aplati, transparent et dont les petits côtés courbes (b) sont translucides ou dépolis, a une extrémité (14) fermée par un fond plat, alors que se trouvent, sur la surface de l'une des grandes faces dudit capuchon, des tétons ou rivets

5 (16) pour la fixation aux moyens formant languette (15), constitués par un clip métallique élastique qui porte, à l'extrémité correspondant à la bouche dudit capuchon, un bord (18) arqué, effilé en forme de couteau, à côté duquel se trouvent des entailles triangulaires (19) également effilées, pour égaliser le bord des ongles déjà limés, tandis que l'extrémité opposée se termine par une calotte ou coquille perforée (20) qui sert à extraire les comédons.

10 3. Outils de manucure à fonctions multiples, selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la combinaison du capuchon (13) et du manche (1) est réalisée au moyen d'une bague convenable (3) solidaire de la lime à double face (11) et de la plaquette coupe-cuticules (9), l'ensemble étant structuré de façon autonome de manière qu'il soit possible de réaliser les sept opérations qui sont : la coupe des cuticules, le limage et le nettoyage avec la pointe de la lime, l'abaissement des peaux, la coupe ou le raclage 15 des ongles, l'égalisation de ceux-ci et l'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

Ansprüche

25 1. Handpflegegerät für mehrere Funktionen mit einem rohrförmigen äußeren Griff (1), der an einem Ende mit einem Hautschieber (2) ausgestattet ist und als Hülle für eine aus einem Hautschneider (10), einer Feile (11) und einer Reinigungsspitze (12) gebildete Einheit dient, dadurch gekennzeichnet, daß der Griff (1) durchsichtig und glatt abgeflacht ist, daß seine Schmalseiten (b) durchscheinend oder matt sind, daß er an seiner äußersten Endpartie den Hautschieber (2) bildet und daß der Griff (1) durch eine Kappe (13) vervollständigt ist, an der Befestigungsmittel in Form einer länglichen Zunge (15) angebracht sind, deren Enden zur Ausübung dreier Funktionen entsprechend geformt sind, nämlich zum Schneiden, zum Ausgleichen der Nagelränder und zum Entfernen der Miteser oder Kleinen Pickel der Haut.

30 2. Handpflegegerät für mehrere Funktionen nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Kappe (13), die ebenfalls ein rohrförmiger abgeflachter durchsichtiger Körper ist, dessen gerundete Schmalseiten (b) durchscheinend oder matt sind, ein durch einen flachen Boden geschlossenes Ende (14) hat, daß auf der Oberfläche einer der Breitseiten der Kappe Warzen oder Nieten (16) zur Befestigung an dem eine längliche Zunge (15) bildenden Mittel angebracht sind, welch letztere einen metallischen elastischen Clip darstellen, der an dem der Öffnung der Kappe entsprechenden Ende einen bogenförmigen, messerförmig geschrägten Rand (18) hat, an dessen Seiten sich dreieckige, ebenfalls randscharfe Einschnitte (19) befinden, um die Räder der schon gefeilten Nägel auszugleichen, während das entgegengesetzte Ende in eine mit einer Perforation

versehene Kalotte oder Schale (20) ausläuft, die zum Entfernen von Mitessern dient.

3. Handpflegegerät für mehrere Funktionen nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Verbindung der Kappe (13) mit dem Griff (1) mittels einer Steckbuchse (3) verwirklicht ist, an der die zweiseitige Feile (11) und die Plakette (9) zum Hautschneiden befestigt ist, wobei die Gesamtheit derart autonom strukturiert ist, daß die folgenden sieben verschiedenen Operationen ausgeführt werden können : das Schneiden der Haut, das Feilen und die Reinigung mit der Spitze der Feile, das Zurückschieben der Haut, das Schneiden oder Abschaben der Nägel, das Ausgleichen derselben und die Entfernung der Mitesser oder kleinen Pickel der Haut.

5 seven operations : cutting of the cuticles, filing and cleaning with the tip of the file, lowering of the skin particles, cutting or scraping of the nails, equalizing thereof and extracting comedones or small pimples of the skin.

10

15

Claims

1. Manicure tool with multiple functions, of the type consisting of an external tubular handle (1) which, at one end, is provided with a pushing member (2) and which is used as a housing for an assembly comprising a cuticle cutter (10), a file (11) and a cleaning tip (12), characterized in that said handle (1) is transparent and clearly flat, its small sides (b) being translucent or ground, and forming the pushing member (2) at the direct extreme portion of said handle, said handle (1) being completed by a cap (13) solid with fixing means forming a tongue (15), the ends of which are suitably shaped to carry out three functions, i.e. one of cutting, another one of equalizing the nail edge, and the last one of extracting comedones or small pimples of the skin.

20

2. Manicure tool with multiple functions according to claim 1, characterized in that said cap (13) which also consists of a transparent flat tubular body and of which the small curved sides (b) are translucent or ground, has one end (14) closed by a plane bottom, whereas on the surface of one of the large sides of said cap, there are protrusions or rivets (16) for fixing to the tongue forming means (15), consisting of a metallic elastic clip which, at the end corresponding to the mouth of said cap, has an arcuate edge (18), tapered in form of a knife, beside which there are triangular notches (19) also tapered, for equalizing the edge of the already filed nails, whereas the opposite end ends with a bored dome or shell (20) which is used to extract comedones.

25

30

35

40

45

50

3. Manicure tool with multiple functions according to claims 1 and 2, characterized in that the assembly of the cap (13) and the handle (1) is realized by means of a suitable ring (3) solid with the double side file (11) and the cuticle cutter (9), the assembly being autonomously designed so that it is possible to carry out the following

55

